



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

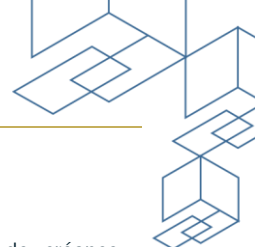
LOKT ACTION TOTAL AVRIL 2022

- **TITRES DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : Du 3 janvier 2022 au 1^{er} avril 2022 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « LOKT Action Total Avril 2022 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 1^{er} avril 2022, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 1 à 8 ans (hors remboursement automatique anticipé).
- *En cas de revente avant la date la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.*
- **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Comptes-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation⁽²⁾.
- **ISIN** : FRSG00012B27
- **TITRES DE CRÉANCE ÉMIS PAR SG ISSUER⁽³⁾**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule de remboursement et du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur, SG ISSUER, ainsi que de défaut de paiement, faillite et de mise en résolution du Garant, Société Générale.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et/ou de faillite de l'Émetteur et/ou Garant, ainsi que de mise en résolution du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽³⁾ Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale ; Moody's : A1 / Standard & Poor's : A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 22 décembre 2021. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titres de créance.



LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « LOKT Action Total Avril 2022 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Le Taux de Rendement Annuel est net de frais de gestion pour les contrats d'assurance vie/capitalisation ou nets de droits de garde en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), sans prise en compte des autres frais et de la fiscalité. Il est calculé entre la dernière date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit le 01/04/2022) et la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. En cas de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Pour un investissement dans « LOKT Action Total Avril 2022 », vous êtes exposé pour une durée de 12 à 96 mois à la performance positive ou négative de l'indice Solactive TOT 2.48 AR Index® (l'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts trimestriels versés par l'entreprise Total SE et déduit de la performance de l'action un prélèvement forfaitaire de 2,48 EUR par an, sur une base journalière ; code Bloomberg : SOLTOT Index ; sponsor : Solactive© AG ; www.solactive.com/indices)...

... avec un risque de perte en capital à la date d'échéance⁽¹⁾ à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice Solactive TOT 2.48 AR si celui-ci, à la date de constatation finale⁽¹⁾, clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de la fin du mois 12 jusqu'à la fin du mois 95 si à une date de constatation mensuelle⁽¹⁾, l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence.

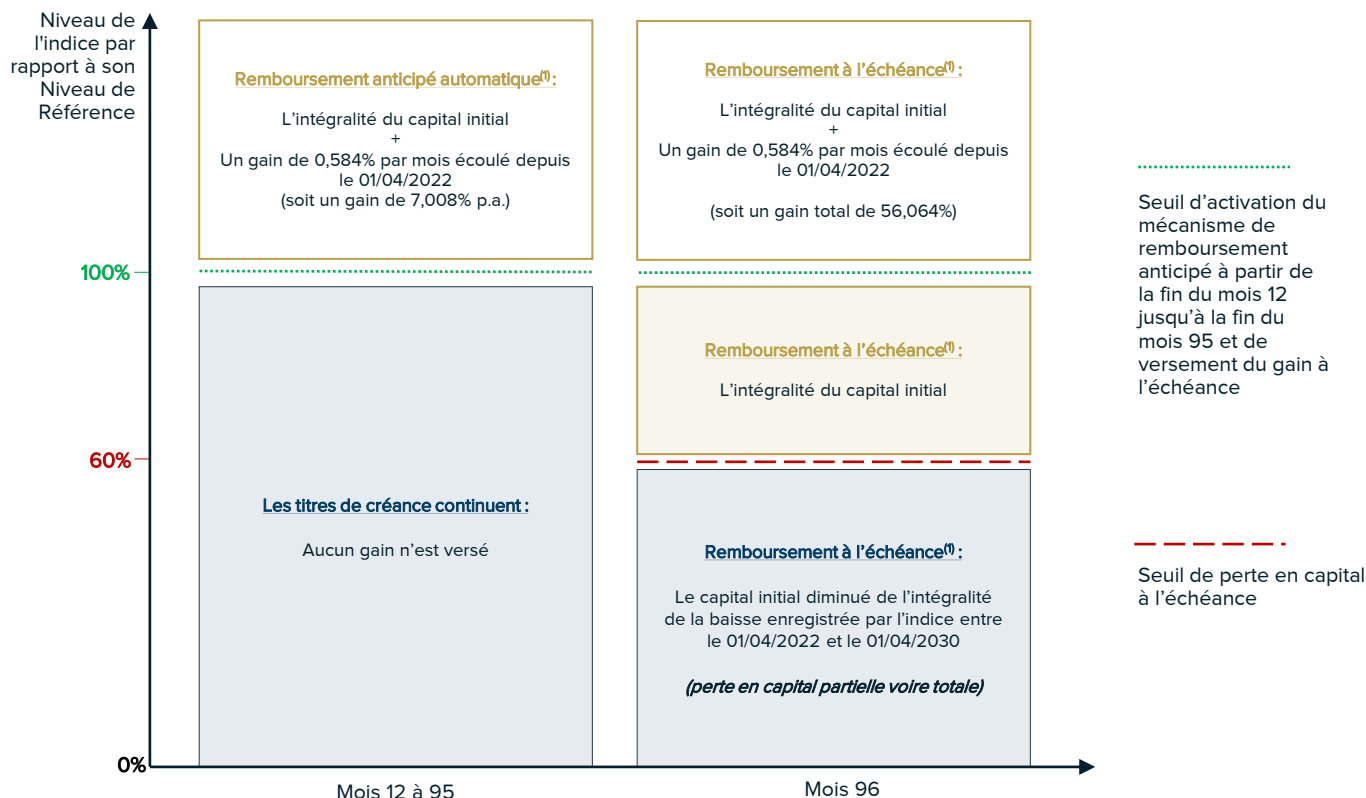
... avec un objectif de gain fixe plafonné à 0,584% par mois écoulé depuis le 01/04/2022⁽¹⁾ (soit 7,008% par année écoulée) si, à une date de constatation mensuelle⁽¹⁾, l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence.

La perte en capital peut être totale si l'indice Solactive TOT 2.48 AR a une valeur nulle à la date de constatation finale⁽¹⁾.

Le gain est plafonné : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾ si l'indice Solactive TOT 2.48 AR n'enregistre pas à la date de constatation finale de baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,73%⁽²⁾).

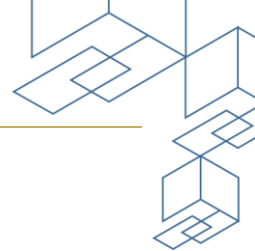
Les titres de créance « LOKT Action Total Avril 2022 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « LOKT Action Total Avril 2022 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ces titres de créances sont proposés. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant et hors mise en résolution du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 01/04/2022 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Solactive TOT 2.48 AR, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



I MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE DE L'INDICE

Moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice **Solactive TOT 2.48 AR** aux dates suivantes : **24 décembre 2021, 31 décembre 2021, 07 janvier 2022, 14 janvier 2022, 21 janvier 2022, 28 janvier 2022, 4 février 2022, 11 février 2022, 18 février 2022, 25 février 2022, 4 mars 2022, 11 mars 2022, 18 mars 2022, 25 mars 2022 et le 1er avril 2022.**

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾ à partir de la fin du mois 12 et jusqu'à la fin du mois 95, on observe le niveau de clôture de l'indice Solactive TOT 2.48 AR :

Si, à l'une de ces dates, l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence, les titres de créance sont automatiquement remboursés par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 0,584% par mois écoulé depuis le 01/04/2022⁽¹⁾
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre 4,66% et 5,73%⁽²⁾)

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 1er avril 2030, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le Niveau de clôture de l'indice Solactive TOT 2.48 AR à son Niveau de Référence :

Cas favorable : Si l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le **8 avril 2030** :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain de 0,584% par mois écoulé depuis le 01/04/2022⁽¹⁾
(soit un gain de 56,064% et un Taux de Rendement Annuel net de 4,65%⁽²⁾)

Cas médian : Si l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau strictement inférieur à 100% mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le **8 avril 2030** :

L'intégralité du capital initial
(Soit un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%⁽²⁾)

Cas défavorable : Si l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le **8 avril 2030** :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice **Solactive TOT 2.48 AR** entre le 01/04/2022⁽¹⁾ et le 01/04/2030⁽¹⁾

(Soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur ou égal à -7,11%⁽²⁾)

L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant et hors mise en résolution du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 01/04/2022 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Solactive TOT 2.48 AR, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



I AVANTAGES INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- De la fin du mois 12 jusqu'à la fin du mois 95, si à l'une des dates de constatation mensuelle⁽¹⁾ l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence, un **mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain de 0,584% par mois écoulé depuis le 01/04/2022⁽¹⁾ (soit 7,008% par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,73%⁽²⁾).
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain de 0,584% par mois écoulé depuis le 01/04/2022⁽¹⁾ (soit un gain de 56,064% et un Taux de Rendement Annuel net de 4,65%⁽²⁾).
- Sinon, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé au préalable et si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau strictement inférieur à 100% mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initialement investi. Le capital n'est donc exposé à un risque de perte à l'échéance⁽¹⁾ que si l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence à la date de constatation finale⁽¹⁾.

INCONVÉNIENTS

- « LOKT Action Total Avril 2022 » présente un **risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente des titres de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance⁽¹⁾** (si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice Solactive TOT 2.48 AR enregistre une baisse supérieure à 40% de son Niveau de Référence). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement des titres de créance est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final⁽¹⁾.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché des titres de créance) de l'Émetteur ainsi qu'au **risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution** du Garant et du paiement des sommes dues au titre du produit.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **12 à 96 mois environ**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Solactive TOT 2.48 AR, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 0,584% par mois écoulé depuis le 01/04/2022⁽¹⁾** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 5,73%⁽²⁾).
- L'indice Solactive TOT 2.48 AR[®] est un indice calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 2,48 euros par an. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice et la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées). Le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice Solactive TOT 2.48 AR, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice Solactive TOT 2.48 AR sera accélérée.
- Le rendement de « LOKT Action Total Avril 2022 » est très sensible à une faible variation du niveau de l'indice Solactive TOT 2.48 AR autour du seuil de 100% de son Niveau de Référence en cours de vie, et autour des seuils de 100% et 60% de son Niveau de Référence à l'échéance⁽¹⁾.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base.

Ces risques sont notamment :

- **Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché** : Les titres de créance peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, des sous-jacents et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : Ces titres de créance comportent un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité des titres de créance. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement les titres de créance ou qu'il doive les vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risque de perte en capital** : Les titres de créance présentent un risque de perte en capital. La valeur de remboursement des titres de créance peuvent être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant et hors mise en résolution du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 01/04/2022 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Solactive TOT 2.48 AR, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

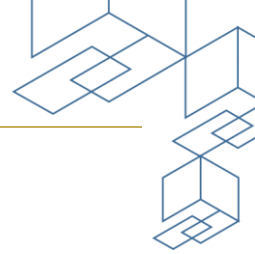
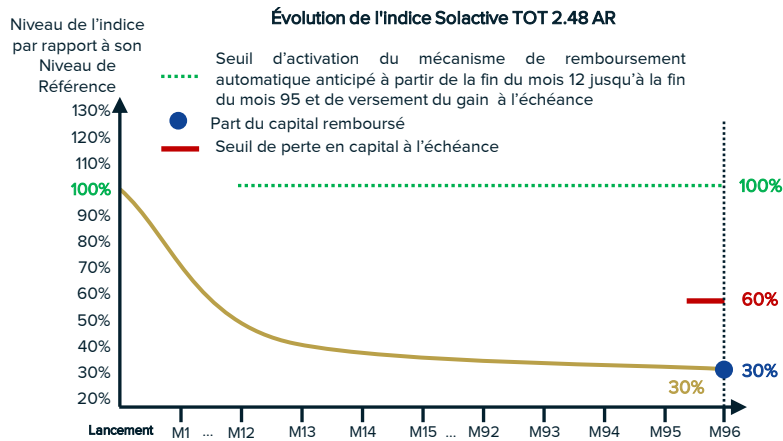


ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme des titres de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence



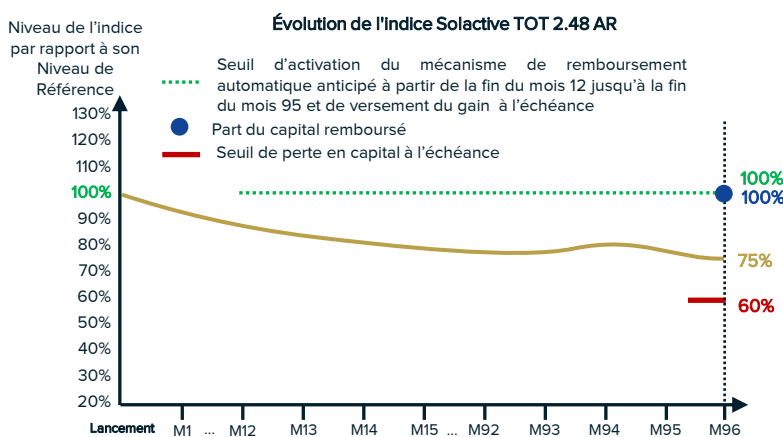
À chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾, l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau de Référence. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et les titres de créance continuent.

À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau de Référence (30% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice, soit 30% de son capital initial dans cet exemple.

Le Taux de Rendement Annuel net est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice Solactive TOT 2.48 AR⁽²⁾, soit -13,14%⁽³⁾.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital**, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau strictement inférieur à 100% mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence

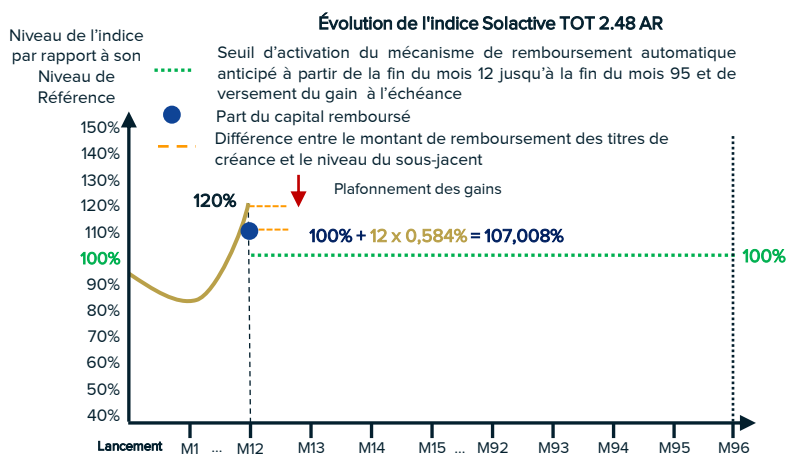


À chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾, l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau de Référence. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé et les titres de créance continuent.

À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau strictement inférieur à 100% du Niveau de Référence mais supérieur ou égal à 60% de ce dernier (75% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initialement investi.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -4,49%⁽³⁾, pour un investissement direct dans l'indice Solactive TOT 2.48 AR⁽²⁾, du fait du **mécanisme de remboursement à l'échéance de « LOKT Action Total Avril 2022 »**.

SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première date de constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau supérieur à 100% de son Niveau de Référence



Dès la fin du mois 12, à la date de constatation mensuelle⁽¹⁾, l'indice Solactive TOT 2.48 AR clôture à un niveau supérieur à 100% de son Niveau de Référence (120% dans cet exemple). Les titres de créance sont automatiquement remboursés par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 0,584% par mois écoulé depuis le 01/04/2022⁽¹⁾, soit un gain de 7,008% dans notre exemple.

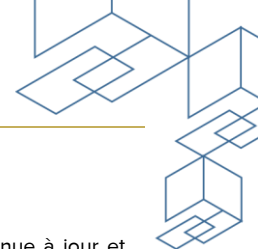
Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 5,73%⁽³⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de 18,17%⁽³⁾ pour un investissement direct dans l'indice Solactive TOT 2.48 AR⁽²⁾, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 0,584% par mois écoulé depuis le 01/04/2022⁽¹⁾, environ**

LE RENDEMENT DES TITRES DE CRÉANCE « LOKT ACTION TOTAL AVRIL 2022 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE L'INDICE AUTOUR DES SEUILS DE 100% ET 60% DE SON NIVEAU DE RÉFÉRENCE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, dividendes réinvestis dans l'indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an.

⁽³⁾ En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant et hors mise en résolution du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 01/04/2022 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Solactive TOT 2.48 AR, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



I ZOOM SUR L'INDICE SOLACTIVE TOT 2.48 AR

L'indice Solactive TOT 2.48 AR[®] est un indice de marché actions créé par Solactive AG dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par Solactive AG. Il a été lancé le 20 octobre 2017 à un niveau de 45,96 euros.

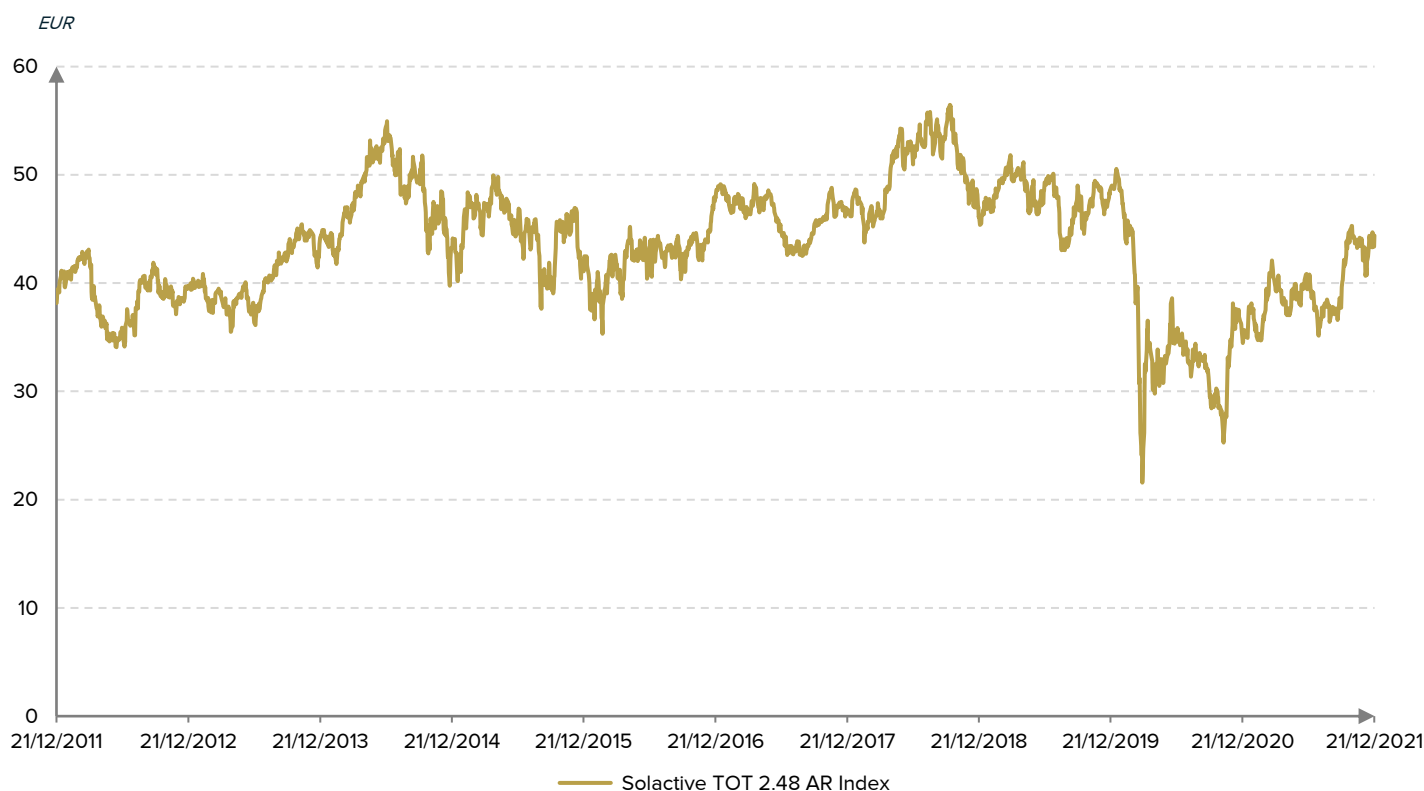
C'est un indice composé d'une seule action, l'action TOTAL. Il réinvestit les dividendes bruts trimestriels versés par l'entreprise TOTAL et déduit de la performance de l'action un prélèvement forfaitaire de 2,48 EUR par an.

La valeur de l'indice Solactive TOT 2.48 AR[®] pourra s'écarter de celle de l'action Total (hors dividendes). Selon les niveaux de l'indice Solactive TOT 2.48 AR[®], de l'action Total et selon les dividendes distribués par l'action Total, la performance de l'indice pourra être pénalisée (si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'indice est inférieur au prélèvement forfaitaire annuel de 2,48 EUR), ou améliorée (si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'indice est supérieur au prélèvement forfaitaire annuel de 2,48 EUR) par rapport à un investissement dans l'action Total (hors dividendes). La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'indice Solactive TOT 2.48 AR[®] pourra être différente de la fréquence de distribution des dividendes par l'action Total.

A titre d'information, le niveau de dividendes bruts moyen distribués par l'action Total sur 5 ans est de 2,52 EUR et le niveau de dividende brut distribué au titre de l'année 2019 est de 2,68 EUR.

Source : Société Générale, le 22 décembre 2021

I ÉVOLUTION DE L'INDICE SOLACTIVE TOT 2.48 AR ENTRE LE 21 / 12 / 2011 ET LE 21 / 12 / 2021



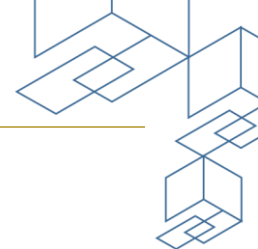
I PERFORMANCES DE L'INDICE

Performances au 21/12/2021 (dividendes bruts réinvestis)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Indice Solactive TOT 2.48 AR	+28,85%	-3,96%	-7,25%	+16,30%

Source : Bloomberg le 22 décembre 2021

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

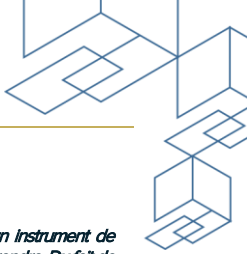


CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale ⁽¹⁾ , les titres de créance présentent un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice Solactive TOT 2.48 AR.
ÉMETTEUR	SG Issuer. Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg SA, elle-même filiale à 100% de Société Générale ⁽¹⁾
GARANT DE LA FORMULE ET DES SOMMES DUES	Société Générale ⁽¹⁾
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
SOUS-JACENT	L'indice Solactive TOT 2.48 AR (l'indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts trimestriels versés par l'entreprise Total SE et déduit de la performance de l'action un prélèvement forfaitaire de 2,48 EUR par an, sur une base journalière ; code Bloomberg : SOLTOT Index ; sponsor : Solactive© AG ; www.solactive.com/indices)...
DEVISE	Euro (EUR - €)
MONTANT DE L'ÉMISSION	30 000 000 EUR
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 Titre de créance
DATE D'ÉMISSION	03/01/2022
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 03/01/2022 au 01/04/2022 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « LOKT Action Total Avril 2022 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 01/04/2022, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
PROTECTION DU CAPITAL	Pas de protection en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
DATES DE DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE	Moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice Solactive TOT 2.48 AR aux dates suivantes : 24 décembre 2021, 31 décembre 2021, 07 janvier 2022, 14 janvier 2022, 21 janvier 2022, 28 janvier 2022, 4 février 2022, 11 février 2022, 18 février 2022, 25 février 2022, 4 mars 2022, 11 mars 2022, 18 mars 2022, 25 mars 2022 et le 1er avril 2022.
DATE DE CONSTATATION FINALE	01/04/2030
DATE D'ÉCHÉANCE	08/04/2030 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
DATES DE CONSTATATION MENSUELLE	Tous les 1er de chaque mois à partir du 3 avril 2023 (inclus) jusqu'au 1er avril 2030 (inclus), ou le Jour de Bourse suivant si le 1er du mois n'est pas un Jour de Bourse. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ÉVENTUEL	Le 5e Jour de Bourse suivant la Date de Constatation Mensuelle. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ ET DE VERSEMENT DU GAIN À L'ÉCHÉANCE	100% du Niveau de Référence de l'indice Solactive TOT 2.48 AR.
BARRIÈRE DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	60% du Niveau de Référence de l'indice Solactive TOT 2.48 AR.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou compte-titres
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Société Générale paiera au distributeur concerné une rémunération annuelle (calculée sur la base de la durée des titres) dont le montant maximum est égal à 1,50% du montant total des titres effectivement placés. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
OFFRE AU PUBLIC	Oui, France (dispensée de la publication d'un prospectus).
PUBLICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
DOUBLE VALORISATION	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 01/04/2022 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse.
MARCHÉ SECONDAIRE	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie des titres de créance avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur Nominale.
AGENT DE CALCUL	Société Générale, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts ⁽²⁾ .
CODE ISIN	FRSG00012B27

⁽¹⁾ Société Générale : Moody's : A1 / Standard & Poor's : A. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 22 décembre 2021. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription aux titres de créance.

⁽²⁾ Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.



AVERTISSEMENT

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Du fait de la crise sanitaire actuelle, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par des actifs faiblement valorisés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent analyser en profondeur les risques et les avantages de leurs décisions financières, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle particulière. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de perte en capital : le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'émetteur/du garant :

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renfouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'émetteur/du garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Disponibilité du prospectus :

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des conditions définitives d'émission en date du 09/12/2020, se rattachant au prospectus de base en date du 14 juin 2021, approuvé par la commission de surveillance du secteur financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaut. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la commission de surveillance du secteur financier et a été notifié à l'autorité des marchés financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les conditions définitives d'émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.Socgen.Com », sur le site de la bourse de Luxembourg (www.Bourse.Lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Programme%20d%E2%80%99%C3%A9mission%20de%20titres%20de%20cr%C3%A9ances_15.06.2020 ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « http://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FRSG00012B27 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des États-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « **Cessionnaire Autorisé** » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des États-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des États-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des États-Unis" (« Non-United States persons »), sera considérée comme une personne ressortissante des États-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés**. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrement : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Avertissement relatif à l'indice : L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Avertissement de l'Indice Solactive TOT 2.48 AR : L'Indice Solactive TOT 2.48 AR ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.** Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'Informations clés : La dernière version du document d'Informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.